

Un nouveau site pour les démarches fiscales et sociales des entreprises



© 2022 Les Echos Publishing

La simplification des démarches administratives des entreprises se poursuit. Ainsi, les pouvoirs publics viennent de mettre en place le site portailpro.gouv.fr sur lequel les entreprises peuvent accomplir leurs déclarations tant fiscales que sociales et douanières.

À noter : l'ouverture de ce nouveau portail fait suite à celle des sites formalites.entreprises.gouv.fr, qui délivre toutes les informations utiles aux entreprises pour préparer et effectuer la déclaration de leurs formalités, et entreprendre.service-public.fr, qui regroupe l'ensemble des informations administratives à connaître pour créer, gérer, développer ou encore transmettre une entreprise.

Ce nouveau portail permet donc aux entreprises d'accéder, au sein d'un seul et même espace et avec un seul et même mot de passe, aux services proposés par l'administration des impôts, les Urssaf et les douanes. Ainsi, après avoir créé un compte, les entreprises peuvent, à partir de cet espace, procéder à leurs déclarations fiscales, sociales et douanières et payer leurs impôts et cotisations. En outre, un tableau de bord personnalisé leur permet de visualiser l'ensemble de leurs obligations et échéances fiscales, sociales et douanières. Enfin, une messagerie sécurisée leur offre la possibilité

d'échanger avec l'administration fiscale, l'Urssaf et les douanes.

Pour le moment, le site portailpro.gouv.fr ne s'adresse qu'aux travailleurs indépendants, aux TPE et aux PME. Mais il a vocation à s'ouvrir prochainement à toutes les entreprises, quels que soient leur taille ou leur statut.

© 2022 Les Echos Publishing